



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

**Basculement des reliquats des crédits de
gestion des Erasmus Mundus.**

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Délibération 2025/03/CA-028

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE le principe d'un transfert des reliquats des crédits dédiés à la gestion administrative et financière d'un précédent programme Erasmus Mundus clôturé vers le programme Erasmus Mundus qui en prend la suite.**

Toulouse le 10 mars 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

24 mars 2025


Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0